

« MON COLLÈGE DE SECTEUR »

GUIDE D'UTILISATION POUR LA RECHERCHE

Le département du Pas-de-Calais met l'application « Sectorisation des Collèges publics » à votre disposition avec différentes fonctionnalités.

COMMENT FAIRE UNE RECHERCHE ?

Je souhaite connaitre :

- <u>le collège de secteur à partir d'une adresse</u>
- <u>la sectorisation d'un collège en particulier</u>
- <u>comment naviguer sur la carte</u>

JE SOUHAITRE CONNAÎTRE LE COLLÈGE DE SECTEUR A PARTIR D'UNE ADRESSE

Cette application vous permet de connaître le collège public dont vous dépendez.

• En renseignant votre adresse dans le champ prévu à cet effet







• Ou en sélectionnant le bouton de localisation sur la carte

Si vous l'autorisez, l'application localisera votre position actuelle et déterminera le collège de secteur en fonction de cette localisation.



JE SOUHAITRE RECHERCHER LA SECTORISATION D'UN COLLÈGE EN PARTICULIER

Cette application vous permet de rechercher un collège selon sa commune et/ou son nom : la liste des collèges proposés s'ajuste en fonction de la commune sélectionnée.

Rechercher un collège	
Edenbridge Royal Tunbridge echercher un collège	ck-wood As
Tâches	Résultats
Colle	ège
critères de requête	^
ARRAS	*
électionner un collège	
	Įng
Rechercher	
Collège Charles Peguy	~
Collège François Mitterrand à A	rras
Collège Gambetta	
Collège Jehan Bodel	
Collège Marie Curie	

➢ REVENIR À LA PAGE D'ACCUEIL

Cette icône permet de revenir à la vue initiale de l'outil (Vue complète du département).



➢ VISUALISER LA TOTALITÉ DU SECTEUR DE RECRUTEMENT

Cette option permet de zoomer sur la carte afin de visualiser la sectorisation du collège et/ou l'ensemble des rues concernées.



4

➢ OBTENIR DES INFORMATIONS OU UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE

Cette option vous permet d'accéder à des informations sur l'outil.



> POSER UNE QUESTION SUR LA SECTORISATION

Vous rencontrez une difficulté pour utiliser l'outil? Vous avez besoin d'une information complémentaire?

Un contact : ent62@pasdecalais.fr

Les données cartographiques sont fournies à titre indicatif. Seule l'information figurant dans la délibération votée par le Département est opposable.